

**SÉNÉGAL
2024-2028**

STRATEGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENTS DU FEM POUR LA HUITIEME PHASE OPERATIONNELLE (OP8)

JUILLET 2024



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	5
2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL	6
3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE	9
3.1 Alignement avec les priorités nationales	9
3.2 Lacunes et possibilités	11
3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/PO8	12
4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8.....	15
4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires.....	15
Modalités d'utilisation des fonds du PMF/FEM et de mobilisation de ressources financières additionnelles	15
CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES.....	18
Le climat	18
Les sols	18
Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux.....	18
Éléments clés de la stratégie du PMF.....	22
4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé	24
4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.....	24
4.4 Gestion des connaissances.....	24
5. PLAN DE COMMUNICATION.....	25
6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT	25
7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT	26
8. PLAN DE GESTION DES RISQUES	27
9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	28
9.1 Approches de suivi au niveau des projets et du pays.....	29
9.2 Cadre de résultats de la SNP.....	30
10. Approbation du comité national de pilotage	33



LISTE DES SIGLES

AGR :	Activités Génératrices de Revenus
AMP :	Aire Marine Protégée
APAC :	Aire et territoire du Patrimoine Autochtone Communautaire
CPDT:	Centre de la Promotion pour le Développement Territorial
CCNUCC :	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CIVD :	Comité Inter-Villageois de Développement
CN :	Coordonnateur National
CNP :	Comité National de Pilotage
CNULCD :	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CO2:	Dioxyde de carbone
COMPACT:	Community Management of Protected Areas Conservation
CONGAD :	Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement
COP :	Conférence of Parties
CPMT :	Central Programme Management Team/ Équipe Centrale de Gestion du Programme
DEEC :	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
DPN :	Direction des Parcs Nationaux
DREEC :	Direction Régionale de l'Environnement et des Établissements Classés
DRS :	Défense et Restauration des Sols
ENSEA :	École Nationale Supérieure d'Économie Appliquée
FAED :	Fonds d'Appui à l'Environnement et au Développement
FAO :	Food and Agriculture Organization
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GPF :	Groupement de promotion Féminine
GSI:	Global Support Initiative- Indigenous Community Conserved Areas
ICCA :	Indigenous Community Conserved Areas
ISE :	Institut des Sciences de l'Environnement
OCB :	Organisation Communautaire de Base
ODD :	Objectifs de Développement durable
OMVS :	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OSC :	Organisations de la Société Civile
PADEN :	Programme d'Aménagement et de Développement Économique des Niayes
PAN :	Programme d'Action National
PANA :	Plan d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques
PFNAC :	Projet de Promotion d'une Finance Novatrice et d'Adaptation Communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires
PGIES :	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal



PMF :	Programme de Micro-Financements
PNNK :	Parc National du NiokoloKoba
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PO :	Phase Opérationnelle
RACIDD :	Réseau d'Appui à la Conservation et aux Initiatives de Développement Durable
RBDS :	Réserve de Biosphère du Delta du Saloum
RBT :	Réserve de Biosphère Transfrontière
RENOPE :	Réseau National des Organisations communautaires pour la Protection de l'environnement
RNA :	Régénération Naturelle Assistée
USD :	United States Dollar (Dollar américain)



Ressources financières de PO8 - Programme national du PMF (estimées en dollars des États-Unis (USD) ¹

Total des subventions du PMF à ce jour depuis le début du programme national	12 168 433 USD
Ressources financières de PO8 (i)+(ii)+(iii)+(iv)	4 750 000 USD
(i) Fonds de base du FEM de PO8	500 000 USD
(ii) Fonds STAR FEM de PO8	2 000 000 USD
(iii) Fonds ICCA-GSI	250 000 USD
(iv) Autres fonds (cofinancement à mobiliser)	2000 000 USD

1. INTRODUCTION

La 8^{ème} phase opérationnelle du Programme de Microfinancements (PO8) du PMF, s'appuie sur 30 ans d'expériences satisfaisantes en matière d'autonomisation des organisations locales de la société civile (OSC) et des organisations communautaires de base (OCB), dans la conception et la conduite d'initiatives communautaires qui ont amélioré le bien-être des ménages, renforcé la sensibilisation et la résilience face aux menaces environnementales, et généré des retombées pour l'environnement mondial. Avec l'intensification des pressions liées au développement économique dans de nombreuses régions du monde en développement et l'augmentation des inégalités qui en découlent, les communautés locales, en particulier les groupes vulnérables et défavorisés, sont de plus en plus marginalisés et incapables de faire face aux menaces liées à la dégradation des écosystèmes, à la perte de biodiversité et au changement climatique. Les enseignements tirés et l'expérience acquise au cours des phases opérationnelles précédentes du PMF ont démontré que les approches intégrées et axées sur les paysages terrestres et marins permettent de mobiliser efficacement la collaboration de multiples parties prenantes, de relier les OSC/OCB locales à des partenaires habilitants et d'obtenir des résultats mutuellement favorables en matière de moyens de subsistance et d'environnement à grande échelle.

La PO8 du PMF vise à faire participer les OSC/OCB locales dans la conservation communautaire des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur fournissant un accès aux connaissances et à l'information, et en leur facilitant l'auto-apprentissage par la pratique. Le PMF vise également, le développement des compétences des OSC et OCB, en leur fournissant une assistance technique et des subventions pour améliorer leurs conditions socio-économiques et générer des effets positifs sur l'environnement mondial.

Les objectifs de la PO8 reflètent les principales caractéristiques du Programme de Microfinancements 2.0 du FEM, notamment de nouvelles approches pour soutenir les jeunes, les femmes et les peuples autochtones, l'établissement de liens avec des mécanismes complémentaires tels que l'Initiative de Microfinances et le Challenge Programme des OSC, la coopération avec les Agences du FEM et l'exploitation des possibilités offertes par les stratégies du FEM, y compris la mise en œuvre des Programmes intégrés du FEM-7. En outre, la PO8 facilitera les possibilités d'innovation et de transposition à plus grande échelle, catalysera les alliances multipartites pour tester de nouvelles approches par l'intermédiaire des OSC, et exploitera ses plateformes de dialogue pour obtenir un plus grand impact. La PO8 s'alignera également avec le Plan stratégique du PNUD (2022-2025) et y contribuera.

¹ Le niveau des ressources de PO8 du PMF est une estimation du total : (a) de l'allocation de la subvention de base du FEM-8 ; (b) des ressources STAR approuvées ; ainsi que (c) d'autres sources de partage des coûts et de cofinancement (aux niveaux national, régional et/ou mondial). Les pays du PMF disposant de soldes PO7 restants qui n'ont pas été mis en réserve devront utiliser ces soldes conformément à l'approche stratégique de PO8 afin d'être cohérents en termes de programmation du PMF et de résultats escomptés.

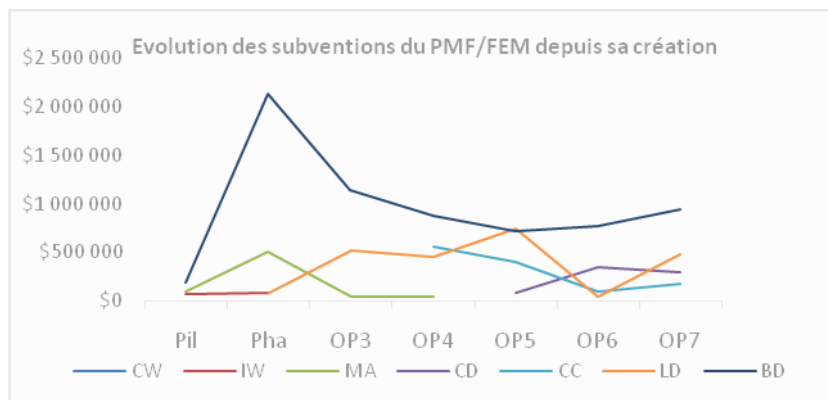
2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL

Au Sénégal, le PMF/FEM a financé, depuis sa création, un total de **378** projets au cours des différentes phases opérationnelles du FEM pour un montant total de 12 168 435 USD (environ 6 084 216 500 CFA).
(Source : SGP. Projects Database. Base de données interne PMF/FEM)

Ces phases sont :

- Phase pilote (de 1993 à 1996) avec 16 projets, plus une évaluation indépendante en 1995 ;
- PO1 (de 1996 à 1998) avec 14 projets ;
- PO2 (de 1999 à 2005) avec 82 projets ;
- PO3 (de 2005 à 2008) avec 47 projets ;
- PO4 (de 2008 à 2011) avec 58 projets ;
- PO5 (de 2011 à 2014) avec 48 projets ;
- PO6 (de 2015 à 2018) avec 39 projets ;
- PO7 (de 2019 à 2023) avec 74 projets.

Figure 1 : Evolution des subventions du PMF/FEM depuis sa création



CW= Chemicals and Wastes; IW= International Water; MA= Multifocal Area ; CD= Capacity Development ;
CC= Climate Change; LD= Land degradation ; BD= Biodiversity

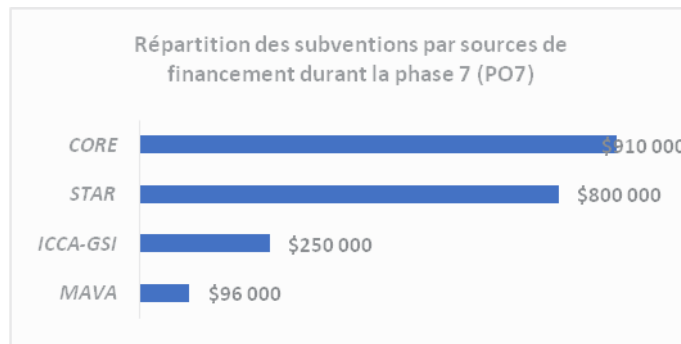
Au Sénégal, le PMF/FEM a adopté l'approche zone de concentration géographique et thématique depuis la Phase Opérationnelle 3 (PO3) afin d'optimiser les ressources et d'améliorer l'efficacité des projets par la massification des résultats. Dans la plupart des cas, la zone prioritaire constitue un site de haute concentration de biodiversité ou d'importance économique en relation avec l'utilisation des ressources naturelles. En effet, la monographie de la biodiversité au Sénégal et la stratégie nationale de conservation de la diversité biologique ont identifié des sites de haute importance pour la conservation de la biodiversité. C'est pour contribuer à l'atteinte des objectifs de cette stratégie que le PMF/FEM avait choisie, pour chaque phase opérationnelle, de concentrer 70% de ses subventions dans une ou deux zones prioritaires choisies suivant divers critères tandis que les 30% restants étaient destinés aux autres zones permettant la mise en œuvre des initiatives stratégiques. Cette option a permis au Sénégal de s'adapter facilement au nouveau contexte mis en place par le PMF/FEM au niveau mondial avec la sélection de paysages prioritaires à partir de la PO6.

Pendant la phase opérationnelle 7 (2019-2023), le PMF a alloué 2 056 000 USD de fonds repartis en :

- 755 000 USD de fonds CORE ;
- 800 000 USD de fonds STAR ;
- 250 000 USD de fonds APAC (ICCA-GSI) ;
- 96 000 USD de fonds MAVA ;
- 155 000 USD de fonds CORE OP6 (CPS OP7 +projet stratégique coopération Sud-Sud).

La figure 2, ci-dessous, montre la répartition des fonds en fonction des sources de financement durant la septième phase.

Figure 2 : Répartition des subventions par sources de financement durant la phase 7 (PO7)



Ces fonds lui ont permis de financer 76 projets répartis en :

- 35 projets sur fonds CORE ;
- 31 projets sur fonds STAR ;
- 02 projets sur fonds de MAVA ;
- 08 projets sur fonds ICCA GSI.

Figure 3 : Répartition des subventions et projets par domaine focal du FEM durant la phase 7 (PO7)

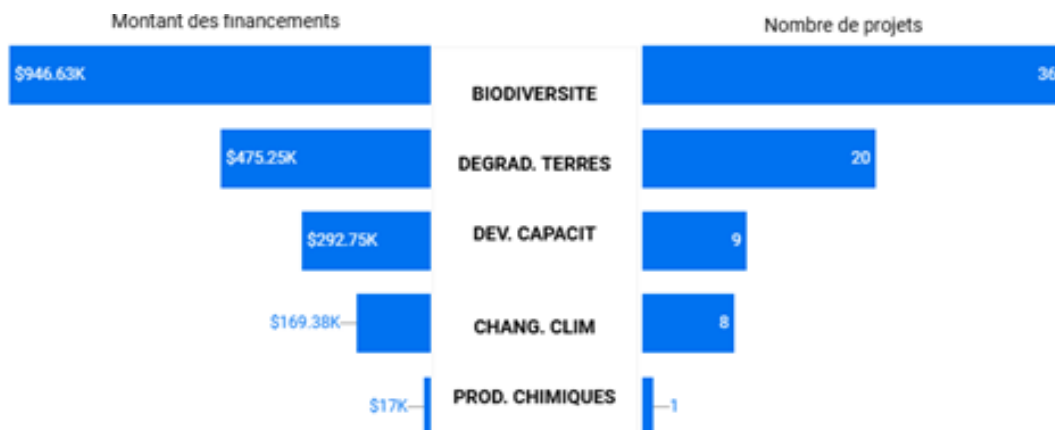
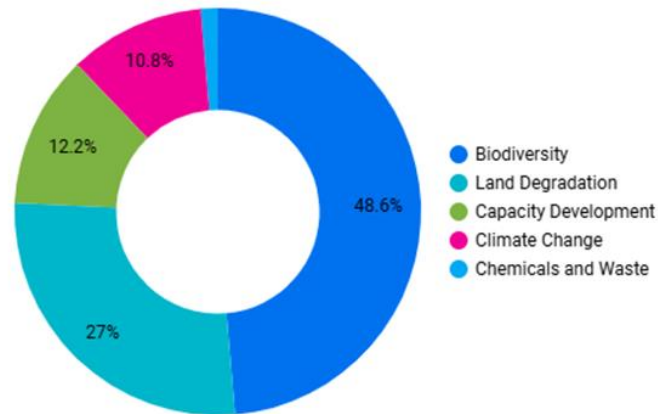
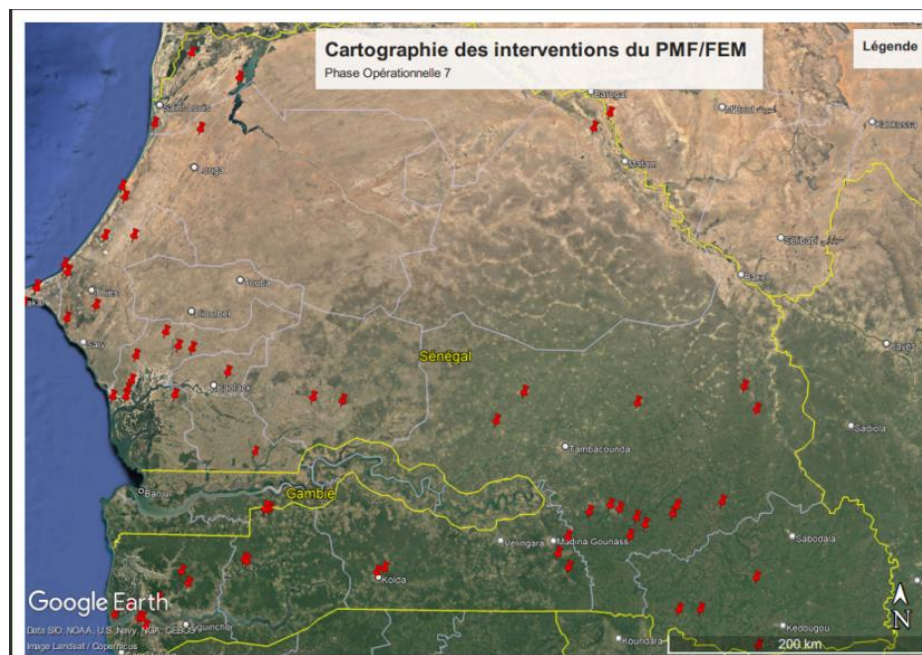


Figure 4 : Répartition des subventions par domaine focal du FEM



Comme le montre les figures 3 et 4, ci-dessus, les financements de la phase 7 ont été dominés par la biodiversité, suivis de la dégradation des terres. Les produits chimiques et les déchets étant le domaine focal le moins soutenu. Ces projets sont mis en œuvre directement par les populations locales regroupées au sein de leurs Organisations Communautaires de Base (OCB) à l'échelle de leurs localités et participant à la résolution des problèmes environnementaux mondiaux. Durant la phase PO7, le PMF/FEM a soutenu 69 organisations communautaires en grande majorité localisées dans la périphérie du Parc National du NiokoloKoba (PNNK), qui vient d'être retiré de la liste des sites du patrimoine mondial en péril. La figure 4, ci-après montre une faible couverture des subventions dans la zone Nord-est du Sénégal.

Figure 5 : carte de répartitions des projets du PMF/FEM au Sénégal (phase 7)





Dans sa démarche, le PMF/FEM met en avant la participation, la responsabilisation et l'appropriation des projets mis en œuvre par les communautés locales. Ces dernières travaillent étroitement avec les services techniques des ministères concernés. Ceci a permis une meilleure prise en charge des priorités de l'Etat en matière d'environnement et la pérennisation des résultats. Le PMF/FEM favorise également la mobilisation et la synergie des partenaires au niveau local. Dans la zone paysage prioritaire de la PO7, le niveau de conservation des écosystèmes et des espèces a été amélioré dans le PNNK et sa périphérie soit plus de 913 000 ha.

Dans les régions situées hors de la zone prioritaire (HZZP), la conservation de la biodiversité a été améliorée au niveau de deux aires marines protégées (AMP) soit une superficie cumulée de 175 680 ha qui correspond aux AMP de Gorée et de Ufoyal Kassa Bandial. Dans la phase PO7 au total 27 926 femmes ont bénéficié de financement du PMF/FEM contre 21 202 hommes et 10 268 jeunes, soit un total de 59 399 bénéficiaires.

Il s'y ajoute le Fonds d'Appui à l'Environnement et au Développement (FAED), qui est mis en œuvre systématiquement dans tous les projets en tant que mécanisme de durabilité. Il a permis de générer des fonds supplémentaires à hauteur de près de 90% par rapport au capital de départ. Il a aussi permis aux bénéficiaires de développer diverses activités génératrices de revenus telles que la vente des fruits de mer, l'aviculture, le commerce et la teinture. Ces activités tiennent compte de la préservation de l'environnement.

Le réseau national des APAC a été renforcé au cours de la mise en œuvre de la PO7, notamment avec la sensibilisation des communautés de plus de 18 APAC, la mise en place des structures de gouvernance, l'élaboration d'une base de données sur les APAC au Sénégal, l'enclenchement d'un processus de création du réseau des APAC du Sénégal approuvé lors de l'atelier de Sokone (Sénégal). En plus, l'association KABEKA, organisation catalytique de l'ICCA-GSI a bénéficié d'un second projet qui lui a permis de poursuivre sa mission d'identification de nouvelles APAC et d'appui aux projets en cours.

3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

3.1 Alignement avec les priorités nationales

Les domaines d'intervention du PMF prioritaires pour l'Etat sont la conservation de la biodiversité, la dégradation des terres, la dégradation des forêts, les changements climatiques, la gestion des déchets, les polluants organiques persistants et la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre des projets du PMF/FEM pendant la Phase Opérationnelle 8 (PO8) s'articulera autour de l'appui de la participation active des communautés locales, des ONG et des structures de l'Etat (directions du ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique, du ministère de l'Urbanisme, des Collectivités Territoriales et de l'Aménagement des Territoires, ministère de l'Intérieur, etc.). Les projets privilégiés sont ceux qui prennent en compte, au niveau local, des priorités nationales et de préférence plusieurs domaines focaux et initiatives stratégiques.

La mise en œuvre des projets sera basée sur :

- Le partenariat ;
- La définition des priorités et actions à entreprendre en fonction du contexte environnemental et socio-économique de la zone ;
- L'établissement de synergies au sein des projets (intra-projet) et entre les différents projets (inter-projets);



- Le renforcement de la mise en réseau des projets du PMF/FEM ;
- L'utilisation des quatre réseaux des bénéficiaires de projets PMF/FEM (ROPEM, Réseau Sud/Est environnement, Réseau Centre/Ouest Environnement et RACIDD) déjà existants avec l'organisation d'ateliers d'échange d'expériences et d'auto-capacitation, de renforcement des capacités ;
- La mise en œuvre de mécanismes de durabilité tels que le FAED, la participation des Services Techniques de l'État, la formation des bénéficiaires.

Le Plan stratégique 2022-2025 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) se base sur l'engagement du PNUD d'éradiquer la pauvreté, d'appuyer les pays pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et d'encourager l'application de l'Accord de Paris. L'offre de développement du PNUD dans ce plan cherche à apporter des réponses à travers les six solutions suivantes :

- Placer la nature et l'environnement au cœur de l'économie et des plans des pays ;
- Remédier à la pauvreté et aux inégalités de chances en investissant dans le renforcement des capacités ;
- Aider les pays à faire face aux difficultés émergentes dans la bonne Gouvernance ;
- Aider les pays et les communautés à renforcer la résilience face aux multiples chocs et crises ;
- Améliorer l'accès des populations à l'énergie ;
- Surmonter les obstacles structurels à l'égalité entre les genres.

Le PMF/FEM a toujours contribué à la lutte contre la pauvreté à travers son FAED qui est destiné à renforcer les moyens d'existence durable des bénéficiaires tout en aidant à la protection de l'environnement. Le FAED continue bien après la fin de chaque projet. Les initiatives stratégiques autour desquelles s'articule la PO8 prennent en compte les six (06) solutions dégagées par le PNUD dans son plan stratégique 2022-2025.

La mise en œuvre des projets de la PO8 dans les domaines focaux du FEM et les initiatives stratégiques du PMF/FEM contribueront à l'atteinte des ODD (tableau 1). Les plus concernés par la stratégie pour la PO8 du PMF/FEM Sénégal sont l'élimination de la faim et la promotion de l'agriculture durable (ODD2), l'autonomisation des femmes (ODD 5), l'accès à l'énergie propre (ODD7), la réduction des inégalités (ODD10), les villes durables (ODD11), la production, la consommation responsable (ODD12), le changement climatique (ODD13), la vie aquatique (ODD 14), la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres (ODD15) et les partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD17). Pendant la PO8 le PMF/FEM va œuvrer à la mise en cohérence avec l'Agenda 2030 du développement durable ("lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique d'ici 2030) à partir de l'atteinte des 17 Objectifs de Développement durable (ODD).

Tableau 1. Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de ratification / finalisation
Convention d'Alger ou convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	1968
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	1977
Convention de Bâle sur la gestion des déchets dangereux	1992
Convention sur la Diversité Biologique (CDB)	1994
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	1994

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)	1995
Convention de Stockholm (CS) sur les polluants organiques persistants (POP)	2003
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	2003
Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) de la CCNUCC	2006
Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA)	2008
5 ^{ème} rapport national sur la mise en œuvre de la CDB	2014
Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB)	2015
Contribution prévue déterminée au niveau national	2015
Agenda 2030 de l'ONU et ses 17 ODD	2015
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)	2016
Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre au Sénégal 2016-2026	2016
Convention de Minamata (CM) sur le Mercure	2016
Contribution Déterminée Nationale (CDN)	2020
Dialogues nationaux FEM-8	2022
Kunming Montréal	2022
Revue Nationale volontaire (RNV) sur les ODD des Nations Unies au Sénégal	2022
Communications nationales à la CCNUCC (1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème})	1997; 2010; 2015

Les documents de stratégies (biodiversité, AMP, changements climatiques, égalité et équité, réduction de la pauvreté) et de politiques nationales en particulier, le document officiel de politique intitulé **projet pour un Sénégal souverain, juste et prospère** (politique forestière, lettre de politique de l'Environnement et du Développement durable...) seront pris en compte par les projets de plusieurs domaines focaux du FEM, en particulier la conservation de la biodiversité, les changements climatiques et les eaux internationales.

3.2 Lacunes et possibilités

Tenant compte des priorités nationales et de l'évaluation de la PO7, il convient de relever un certain nombre de lacunes dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal et sa périphérie. Il s'agit notamment de la pollution chimique due à l'agriculture, de la perte de biodiversité, de la dégradation des terres, des impacts négatifs du changement climatique, etc. La dégradation des terres au Sénégal, marquée par la salinisation, l'érosion hydrique et la perte de fertilité des sols, est prise en compte par le PMF/FEM à travers des projets mis en œuvre dans le plateau de Thiès, les régions de Kaffrine et de Kaolack (zone de Nioro). Le PMF/FEM a contribué à la lutte contre la déforestation avec ses projets portant sur la biodiversité et la restauration de terres dégradées dans le Delta du Saloum, la Basse Casamance, la périphérie du Parc National du NiokoloKoba.

La promotion des pratiques agroécologiques intelligentes face au climat a connu un appui important pendant la PO7 surtout dans les régions de Tambacounda, Kédougou, Thiès et Casamance. En termes de forces, il convient de noter l'étroite collaboration entre les services techniques de l'Etat et les communautés dans l'identification et la mise en œuvre des projets ; ce qui assure la prise en charge des priorités nationales dans ces projets. Il s'y ajoute le rôle important joué par les femmes qui dirigent plusieurs OCB bénéficiaires. La mise en place du FAED également est une force car ce fonds permet non seulement d'assurer la durabilité des projets (utilisation d'une partie des intérêts pour appuyer des actions environnementales), mais il contribue également à l'autonomisation des femmes à travers des activités génératrices de revenus (AGR) respectueuses de l'environnement. Le recours au cofinancement est aussi un

atout pour la diversification des domaines focaux financés. Les résultats acquis et les différentes bonnes pratiques des bénéficiaires dans la Phase Opérationnelle 7 (PO7) offrent des possibilités de répliquer et de mettre à l'échelle les expériences en cours dans le domaine de l'agroécologie.

3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/PO8

Les initiatives stratégiques de la PO8 du PMF/FEM permettront de contribuer à l'atteinte des ODD formulées dans l'Agenda 2030, et entrent en ligne droite avec la vision du plan stratégique 2022-2025 du PNUD. Cette dernière consiste à aider « les pays à instaurer un développement durable en éliminant la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, en accélérant les transformations structurelles propices à un développement durable et en renforçant la résilience aux crises et aux chocs ».

Tableau 2. Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/PO8 et les priorités/projets/programmes nationaux

Initiatives stratégiques de la PO8 du PMF/FEM	Objectifs de la PO8	Priorités du programme national du PMF/PO8
1. Agriculture et pêche durables pour la sécurité alimentaire	<p>1.1. Renforcer l'efficacité et l'efficacité de la production alimentaire et de la chaîne de valeur écologiquement rationnelle.</p> <p>1.2. Renforcer la conservation de l'agro biodiversité.</p> <p>1.3. Promouvoir des méthodes de production agroécologiques intégrant la diversification et l'amélioration des moyens de subsistance surtout dans les écosystèmes fragiles.</p> <p>1.4. Promouvoir la pêche durable à base communautaire,</p> <p>1.5 Promouvoir la diversification et l'amélioration des moyens d'existence.</p> <p>1.6 Assurer la promotion de pratiques agroécologiques comportant des mesures pour réduire les émissions de CO2</p>	<p>Application des bonnes pratiques d'agroforesterie, régénération naturelle assistée (RNA) et d'utilisation de la fumure organique et de produits bio pour la protection des cultures</p> <p>Réduction des émissions liées à la déforestation et amélioration de la capacité de séquestration de carbone</p> <p>Promotion des projets intégrés qui visent à restaurer les services écosystémiques</p> <p>Promotion de l'approche de gestion «de la crête aux récifs » liant la gestion des zones côtières et les activités anthropiques sur terre ferme (en amont des bassins versants)</p>
2. Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone	<p>2.1. Soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des CDN</p> <p>2.2. Promouvoir des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages socio-économiques et améliorant les moyens de subsistance.</p> <p>2.3. Promouvoir les besoins en services</p>	<p>Amélioration de l'accès communautaire à l'énergie, par des technologies à faible émission de carbone, en partenariat avec le secteur privé et le gouvernement en adoptant une approche intégrée</p> <p>Promotion des technologies renouvelables et à haut rendement énergétique offrant des avantages</p> <p>Soutien à la mise en œuvre de l'Accord de</p>

	<p>énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.</p>	<p>Paris et des CDN</p> <p>Promotion de services énergétiques hors réseau dans les zones rurales et urbaines.</p> <p>Soutien de l'inclusion de voix et priorités de la communauté dans tout effort pour mettre en œuvre les CDN</p>
<p>3. Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés</p>	<p>3.1. Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées et d'une gouvernance partagée avec le secteur privé et le gouvernement.</p> <p>3.2. Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité, menées par les communautés, y compris la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.)</p> <p>3.3. Renforcer les actions menées par la communauté pour la protection des espèces menacées ;</p> <p>3.4. Renforcer la restauration communautaire des terres et des forêts dégradées.</p>	<p>Renforcement des actions menées par les communautés locales pour la protection des espèces menacées</p> <p>Réduction des pressions, restauration et conservation de la biodiversité</p> <p>Renforcement de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées et leur périphérie</p> <p>Promotion de l'approche communautaire pour la gestion participative des aires protégées</p> <p>Création de nouvelles aires protégées pour l'atteinte d'un taux de couverture nationale des aires protégées de 12%.</p> <p>Préservation des ressources naturelles animales et végétales et participation à l'équilibre des systèmes agro-pastoraux</p>
<p>4. Renforcer l'inclusion sociale</p>	<p>4.1. Promouvoir l'approche intégrée de l'inclusion sociale dans tous les projets.</p> <p>4.2. Promouvoir des initiatives spécifiques ciblant les femmes, les filles, les jeunes, les personnes handicapées et les peuples autochtones.</p> <p>4.3. Renforcer davantage les capacités des Peuples Autochtones en les soutenant de manière ciblée.</p> <p>4.4. Générer des enseignements et des bonnes pratiques sur la façon dont les projets ont le potentiel de promouvoir activement la participation de personnes handicapées</p>	<p>Promotion des initiatives ciblées</p> <p>Intégration de l'inclusion sociale dans tous les projets OP8</p>
<p>5. Initiative mondiale de soutien aux APAC</p>	<p>5.1 Module de travail 1 : fournir de petites subventions à l'APAC au niveau national.</p> <p>5.2 Module de travail 2 : Fournir une assistance juridique et de gouvernance</p>	<p>Soutien aux nouvelles APAC identifiées lors de la phase précédente</p> <p>Renforcer les capacités des communautés gardiennes des APAC sur les outils de gestion, de suivi et d'analyse du niveau de</p>

	<p>aux APAC.</p> <p>5.3 Module de travail 3 : Échange de réseaux et gestion des connaissances pour les APAC</p>	<p>résilience des APAC.</p> <p>Renforcement des capacités de plaidoyer du réseau national des APAC</p> <p>Mise en place d'un cadre de communication permanente entre le réseau des APAC, les institutions gouvernementales et les collectivités territoriales et les OSC.</p>
6. Gestion des connaissances	<p>6.1. Mettre en œuvre une stratégie de gestion des connaissances.</p> <p>6.2. Vulgariser les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités.</p> <p>6.3. Promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques par des échanges Sud-Sud et d'autres actions.</p> <p>6.4. Promouvoir les échanges de connaissances et l'innovation par le biais des plateformes de connaissances remaniées du PMF (la bibliothèque numérique des innovations communautaires et l'initiative d'échange Sud-Sud).</p> <p>6.5. Établir des partenariats avec des organismes et des organisations</p>	<p>Capitalisation des connaissances et des leçons tirées des projets et des activités</p> <p>Amélioration des capacités des OSC/OCB</p> <p>Organisation d'échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques</p> <p>Documentation sur les innovations communautaires</p> <p>Suivi des typologies des nouvelles technologies communautaires, en particulier celles émergeant des échanges Sud-Sud.</p> <p>Documentation sur les liens entre l'Accord de Paris et le Programme 2030 au niveau local.</p> <p>Mise en œuvre d'études pilotes dans certains pays en utilisant de nouveaux outils et approches développés par le PNUD et ses partenaires pour démontrer ces liens au niveau local.</p>
7. Gestion, suivi et évaluation des résultats.	<p>Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programme et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.</p>	<p>Renforcer de système de suivi participatif du PMF, avec un renforcement des capacités des acteurs sur la conception, le rapportage et l'évaluation des projets.</p> <p>Amélioration des capacités des bénéficiaires sur les indicateurs du PMF/FEM dans les différents domaines de priorités du FEM et les indicateurs transversaux.</p>



4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8

4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires

Modalités d'utilisation des fonds du PMF/FEM et de mobilisation de ressources financières additionnelles

La première source de financement pendant la PO8 est représentée par les fonds CORE ; les fonds serviront à appuyer les initiatives communautaires qui s'inscrivent dans les domaines focaux du PMF/FEM (biodiversité, changements climatiques, polluants organiques persistants, gestion durable des forêts, dégradation des terres, eaux internationales et renforcement de capacités).

La deuxième source de financement, appelée fonds STAR, est constituée par les ressources du FEM alloué au pays. A la suite d'un dialogue nationale avec toutes les parties prenantes, y compris le PMF, le gouvernement à travers le Point focal du FEM, redistribue ces fonds à des projets et programmes éligibles. Ces fonds STAR seront utilisés dans le financement des projets dans les domaines focaux de la biodiversité, la dégradation des terres, la gestion durable des forêts et les changements climatiques.

Le cofinancement *ex post* est aussi une stratégie sur laquelle le PMF/FEM pourrait s'appuyer pour permettre à des organisations requérantes de poursuivre des activités déjà démarrées dans d'autres projets dont l'évaluation finale positive permet la continuité en vue de garantir la durabilité des résultats. Dans sa stratégie de promotion du cofinancement, le PMF/FEM fera un plaidoyer auprès des différentes structures existantes dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, renforcera le partenariat avec les programmes et projets intervenant dans la zone. L'accès à ces fonds sera déterminé par la pertinence du projet et la cohérence avec les initiatives stratégiques de la PO8. Le financement des projets retenus par le CNP se fera de manière transparente et équitable sur la base d'appels à projets ciblant tout le territoire national. Les bénéficiaires seront les OCB et les OSC avec un accent particulier accordé aux groupes les plus vulnérables.

Pendant cette PO8, l'expérience de l'initiative RSE dans l'orientation du secteur privé dans la prise en charge financière des questions environnementales sera mise à profit par le PMF/FEM. Grâce à un partenariat avec l'initiative RSE, des fonds fiduciaires complémentaires provenant du secteur privé pourraient être mobilisés pour la mise en œuvre de projets. La mise en œuvre des plans de gestion environnementale des sociétés du secteur privé constitue une voie pour la mise en place d'un partenariat entre le PMF/FEM, les communautés locales et ces structures privées.

Les projets qui seront soutenus par le PMF/FEM pendant la PO8 prendront en compte les priorités des collectivités territoriales. Les projets financés dans la PO8 concerneront en grande partie la réplique des expériences du PMF/FEM acquises au cours des phases précédentes. Les principaux thèmes comprennent : l'agroécologie, la récupération des terres dégradées, la lutte contre l'érosion hydrique, la restauration des écosystèmes de savane et de forêt, la gestion participative communautaire des aires protégées y compris les AMCE. Il s'y ajoute, la promotion des énergies renouvelables (biomasse, soleil), la lutte contre les polluants chimiques, l'apiculture et le renforcement des capacités techniques.

Se basant sur les priorités nationales dans le domaine de l'environnement, sur les résultats de la PO7 et sur la documentation, des problèmes environnementaux majeurs ont été identifiés dans le site prioritaire qu'est la Moyenne Vallée du Fleuve Sénégal et sa Périphérie : pollution chimique due à l'agriculture, perte de biodiversité, dégradation des terres, impacts négatifs du changement climatique etc. A ces problèmes, s'ajoute la faiblesse des compétences locales dans la prise en charge des problèmes environnementaux.

Ainsi, les initiatives stratégiques suivantes sont considérées comme étant prioritaires pour la PO8.

1. Agriculture et pêche durables pour la sécurité alimentaire
2. Co-avantages de l'accès à l'énergie émettant peu de carbone
3. Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés
4. Renforcement l'inclusion sociale
5. Initiative mondiale de soutien aux APAC
6. Gestion des connaissances
7. Gestion, suivi et évaluation des résultats.

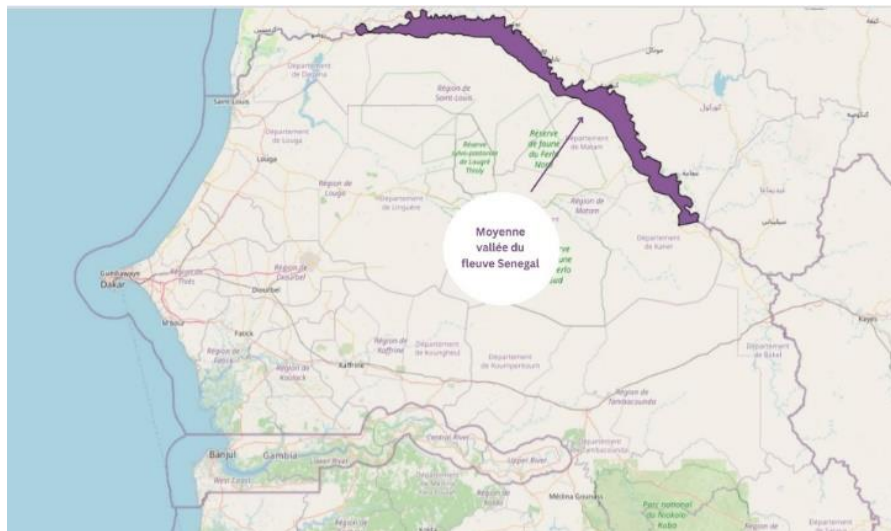
a) Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

La présentation du processus s'appuie sur la stratégie d'intervention du PMF/FEM, la contextualisation des initiatives stratégiques et les axes stratégiques. Les étapes du processus sont présentées en annexe 1.

b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP8

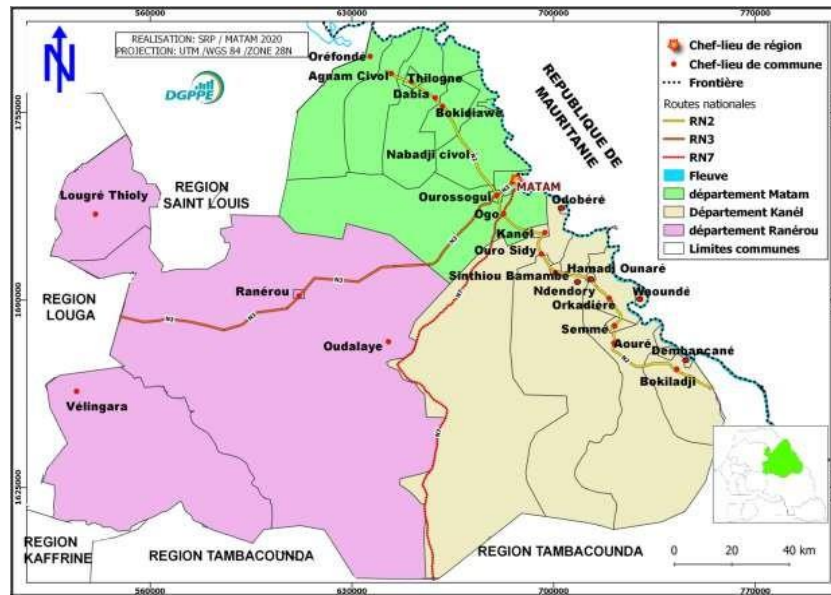
La moyenne vallée du fleuve Sénégal est située dans le bassin versant dudit cours d'eau. La dénomination « Moyenne Vallée du Fleuve Sénégal (MVFS) » englobe une zone qui inclut différentes circonscriptions administratives du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal. A l'échelle nationale, la moyenne vallée du fleuve Sénégal correspond aux limites des départements de Podor (région de Saint-Louis), Matam et Kanel (région de Matam).

Figure 6 : carte de localisation de la moyenne vallée du fleuve Sénégal



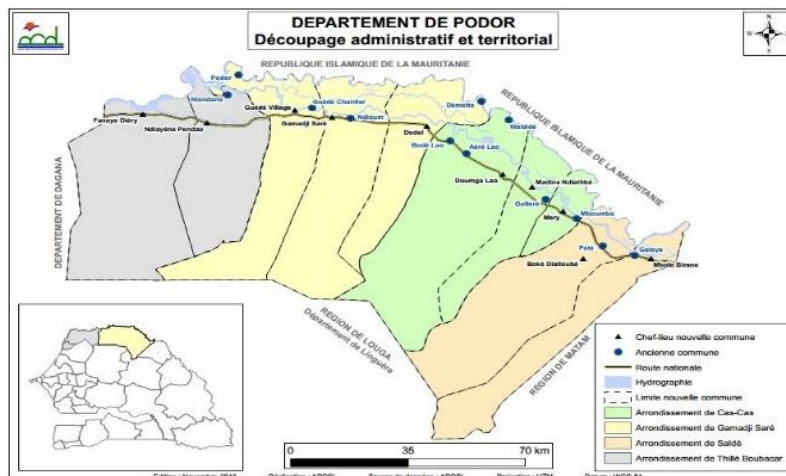
Autrefois département de la région de Saint-Louis, la région de Matam a été créée par la loi 2002-02 du 15 février 2002 et par le décret 2002-166 du 21 février 2002, en modification de l'article premier de la loi n° 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale afin de fixer le nombre de régions administratives du Sénégal à onze. Cette région est limitée au Nord par la République Islamique de Mauritanie, à l'Ouest par les régions de Saint-Louis et Louga, au Sud et au Sud-Est par la région de Tambacounda, au Sud-Ouest par la région de Kaffrine. Le fleuve Sénégal borde la région sur toute sa partie orientale et septentrionale, sur une longueur d'environ 200 Km.

Figure 7 : Carte de la région de Matam : source SES



Le département de Podor est administrativement rattaché à la région de Saint-Louis depuis la loi n°2002-002 du 15 février 2002 et le décret n°2002-166 du 21 février 2002 qui ont établi les limites actuelles de la région de Saint-Louis. Il est limité à l'Ouest par le département de Dagana, à l'Est par la région de Matam, au Sud par la région de Louga et au Nord par le fleuve Sénégal qui constitue la frontière du Sénégal avec la République Islamique de Mauritanie. Ce département couvre une superficie de 12947Km², représentant 68% du territoire régional et 7% de l'étendue nationale, avec une densité de 30 habitants au Km². Au plan administratif, le département est constitué de quatre arrondissements abritant 301 villages officiels et plus de 100 hameaux. Il compte 23 collectivités locales dont le conseil départemental et 22 communes.

Figure 8 : Carte Département de Podor : source Plan de Développement Départemental de Podor





CARACTÉRISTIQUES BIOPHYSIQUES

Le climat

Située en zone tropicale, entre le tropique du Cancer et l'équateur, et au nord du Sénégal, la moyenne vallée du fleuve Sénégal se situe en zone sahélienne. Elle se caractérise par une longue saison sèche et des pluies irrégulières et peu abondantes concentrées en une saison courte. Le climat soudano-sahélien à prédominance sahélienne de la MVFS se compose en effet d'une longue saison sèche (novembre-juin) et d'une courte saison humide (juillet-octobre). Les précipitations, bien que faibles, montrent une légère augmentation depuis 2007, avec une moyenne de 400 mm durant les trente dernières années (1985-2014). La saison des pluies ne dépasse généralement pas 31 jours par an.

La moyenne vallée du fleuve Sénégal subit un climat sahélien avec une sécheresse prolongée, des températures élevées et des précipitations irrégulières. Ces conditions influencent fortement les ressources en eau, l'agriculture et la vie quotidienne des populations.

La moyenne vallée du fleuve Sénégal connaît une période de hautes températures pendant cinq mois, de février à juin qui atteignent plus de 45°C, et une période de températures plus basses pendant sept mois (juillet à janvier) grâce aux précipitations et à la saison froide. L'humidité relative de la région varie considérablement.

Les vents sont principalement les alizés continentaux aussi appelés harmattan qui viennent de l'est et charrient du sable et de la poussière sur les régions nord du Sénégal (chaud et sec, de direction Nord/Nord-Est), et la mousson.

Les sols

Quatre catégories de sols sont présentes dans la Moyenne Vallée du Fleuve Sénégal :

- Sols des cuvettes de décantation (walo) : inondés artificiellement, ces sols sont destinés à la riziculture ou aux cultures de décrue.
- Sols des levées fluvio-deltaïques (fondé) : situés à l'abri des faibles crues, ces sols sont utilisés pour la diversification des cultures.
- Sols de « falô » : situés sur les berges du fleuve ou des marigots, inondés pendant les hautes eaux et utilisés pour les cultures pendant l'étiage.
- Sols dunaires (diéri et ferlo sableux) : majoritairement sableux, avec quelques poches de sols latéritiques.

Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

La moyenne vallée du Fleuve Sénégal et périphérie (MVFS) abrite des ressources forestières végétales situées dans le domaine classé et en dehors de cet espace géré par le Service des Eaux et Forêts. Le domaine classé de la zone prioritaire renferme cinq (05) forêts classées (12 450 ha), deux (02) réserves de faune (1 150 000 ha), cinq (05) réserves sylvo-pastorales (400 100 ha) et une (01) Réserve de Biosphère du Ferlo (2 058 214 ha). Au total la superficie du domaine classé de la zone prioritaire est de **3 620 764 ha**. La MVFS abrite aussi huit (08) forêts régionales (925 ha) et vingt (20) mises en défens réalisées par les populations locales et le service des Eaux et Forêts.

La MVFS possède, à Matam, quatre forêts classées couvrant une superficie totale de 12 280 hectares, représentant un taux de classement de 2,2 %. Le département de Ranérou-Ferlo abrite une grande partie du domaine forestier de la région, avec sept massifs classés, dont cinq réserves sylvo-pastorales et deux réserves



de faune, couvrant 1 550 100 hectares, soit 92,4 % du territoire départemental. Ces réserves de faune contribuent à la conservation d'une riche biodiversité. L'évolution de ces réserves en réserves de biosphère du Ferlo, intégrant les réserves sylvopastorales, les réserves naturelles communautaires et les unités pastorales, vise à renforcer la préservation de ces zones protégées. La Réserve de Faune du Ferlo Nord (RFFN), créée en 1972, s'étend sur 487 000 ha de superficie. En 2012, la RFFN et la Réserve de Faune du Ferlo Sud (RFFS) sont érigées en Réserve de Biosphère avec des noyaux dont un dans la RFFN avec 84734,41 ha.

Cette Réserve de Biosphère du Ferlo rattachée à la Direction des Parcs Nationaux, dispose d'une biodiversité importante. Elle est à cheval sur les départements de Podor, Matam et Ranérou. Avec un enclos de 500 ha érigé en 2002, puis portée à 1200 ha en 2012, la RFFN est le joyau d'espèces phares des zones sahélo-sahariennes disparues du Ferlo puis réintroduites depuis 2003 à savoir l'oryx algazelle (400 individus en 2017), la gazelle dama (51 individus) et la gazelle dorcas (23 individus). Cet enclos est aussi un lieu pour la conservation des populations sauvages relictuelles comme l'Autruche à cou rouge (*Struthio camelus camelus*), la Gazelle à front roux (*Gazella rufifrons*) et la Grande outarde arabe toujours présente à l'état sauvage. Des individus de cob de buffon et d'hyène y sont observés. La réserve de Katané (1200 ha) abrite des oryx algazelle (*Oryx dammah*), des pythons, des tortues terrestres. Les réserves du Ferlo figurent également, parmi les 12 sites du monde qui abritent la gazelle Dama-Mhorr. Des oryx nés à Katané ont été envoyés dans les réserves de Koyli Alpha, Amboura et Thilé Boubacar.

Le lamantin (*Trichechus senegalensis*) fait l'objet d'un suivi au niveau de Navel, de Patowel et de Wendou Kanel. Il est observé dans le fleuve Sénégal et ses affluents et défluent pendant la période de crue (ANSD, 2021). L'avifaune est essentiellement composée de francolins, gangas, pintades, tourterelles, outardes telles que *Eupodotis senegalensis*, *Ardeotis arabs*, *Neotis denhami* et des bucrives d'Abyssinie (grand calao d'Abyssinie). Les réserves du Ferlo servent d'habitats et de zones de migration hivernale pour plusieurs espèces d'oiseaux (ANSD, 2021). La tortue sillonnée (*Geochelone sulcata*) et le python de séba sont présents dans la réserve de Katané.

La MVFSP abrite, au niveau du département de Podor, 23 forêts classées couvrant 29 756 hectares, trois réserves sylvopastorales sur 382 400 hectares et un site de conservation de la biodiversité de 6 850 hectares, soit un total de 419 006 hectares, représentant 34,6 % de la superficie départementale. Les actions de conservation et de restauration des sols se concentrent sur la mise en défens et la régénération par des reboisements. En 2015, les feux de brousse ont touché 897 hectares de forêts, principalement dans la zone du Diéri, avec un cumul de 785 km de pare-feux entretenus et ouverts. La dégradation du couvert végétal, la réduction des plans d'eau et les comportements inappropriés des populations entraînent une baisse significative de la population faunique.

Dans le département de Podor et dans la région de Matam, les écosystèmes sont constitués d'espèces végétales variées selon le paysage. Dans le Walo, la végétation est dominée par le gonakier (*Acacia nilotica*). Les terres exondées non dunaires abritent des Tamarix et des *Acacia nilotica*. Dans le Diéri, la végétation est principalement composée d'épineux comme le Soump (*Balanites aegyptiaca*), le gommier (*Acacia Sénégal*) et *Acacia raddiana*, avec un tapis herbacé favorable au pâturage. Certaines espèces végétales, comme le Soump, le siddem (*Zizyphus mauritiana*) et le gommier, permettent le développement de la cueillette, principalement par les femmes. Cependant, la dégradation des formations végétales est causée par la baisse de la pluviométrie, la coupe abusive du bois, les mauvaises pratiques de cueillette et les feux de brousse fréquents.



La pression exercée sur les ressources ligneuses constitue une cause majeure de perte de biodiversité et une des sources principales d'émission de carbone. La plupart des gonakeraies ont été fortement exploitées pour leurs ressources ligneuses (bois d'énergie et de service). Pour remédier à cette situation, le PMF/FEM appuiera la mise en œuvre de projets sur les énergies renouvelables à travers la promotion de l'utilisation des fours solaires et des foyers améliorés. L'électrification rurale, basée sur l'énergie solaire et le partenariat, sera prise en compte dans des projets de la phase PO8. La mise en œuvre de projets transversaux combinant conservation de la biodiversité et lutte contre le changement climatique et la dégradation des terres permettront de séquestrer du carbone par le biais du reboisement des sites dégradés. Le partenariat permettra au PMF/FEM de s'engager dans la promotion du biogaz dont la production contribue à la valorisation des déchets.

Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées

La moyenne vallée du fleuve Sénégal et périphérie (MVFSP) présente une diversité biologique tant au niveau des écosystèmes que des espèces. Cette diversité lui confère une importance nationale avec la réserve de biosphère du ferlo, les Réserves Naturelles Communautaires et des forêts classées. Cette zone constitue également un pôle économique avec l'agriculture irriguée et l'élevage extensif qui attirent des populations qui y mènent des activités socio-économiques. Ce site prioritaire est actuellement soumis à de nombreuses pressions anthropiques. Cette situation fait que la région est une zone prioritaire pour le Sénégal en matière d'agriculture durable pour la sécurité alimentaire. Les activités agricoles ont accentué les pressions et des pertes de biodiversité. D'où l'importance de mettre en œuvre des projets visant à améliorer la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité.

Le PMF/FEM, lors de la PO8, appuiera les communautés locales situées hors de la zone prioritaire pour renforcer leurs Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC). Ces APAC sont des sites de haute concentration de biodiversité surtout les forêts sacrées de la région naturelle de Casamance et celles des pays Bassari. Le PMF/FEM, fort de son expérience dans l'appui à la gestion des APAC, vulgarisera des outils tels que l'index de sécurité et de résilience et la matrice de gestion des projets. Le réseau des APAC, à travers l'Association Nationale des Aires du Patrimoine Communautaire du Sénégal (ANAPAC-SN) contribuera à l'amélioration de la gestion des APAC qui bénéficieront de l'appui du PMF/FEM. Les échanges d'expérience que le PMF/FEM a encouragés dans la PO7 seront renforcés en les étendant au niveau sous-régional (Burkina Faso) et mondial grâce au Webinaire et à la participation à des rencontres. Les projets de la PO8 prendront en compte les résultats majeurs de la Cop 15 sur la Biodiversité notamment le Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB).

La présence de sites à haute valeur de biodiversité hors des aires protégées gérées par les services de l'Etat rend nécessaire un appui à l'identification et à la reconnaissance officielle d'APACs. Avec l'Initiative d'Appui Mondial (GSI) aux APAC, l'accent sera mis sur la capitalisation des résultats des projets de KAWAWANA, KABEKA, JOKKOO et ANAPAC dans l'accompagnement des APACs. Un partenariat sera développé avec d'autres programmes PMF/FEM de la sous-région (Guinée Bissau, Guinée Conakry, Gambie, etc.) dans le cadre de la coopération sud-sud. Des projets innovants seront développés pour mieux illustrer la place et l'importance de la culture dans la conservation de la biodiversité.



Ressources hydriques et énergétiques

Le potentiel hydraulique de la MVFSP est constitué des eaux de surface et des eaux souterraines. Pour la région de Matam, les eaux de surface sont constituées par le fleuve Sénégal qui longe la région sur environ 200 km à l'Est et au Nord. Il est la principale source d'eau douce pour l'irrigation, la consommation domestique, et les activités de pêche. Ce fleuve forme également une frontière naturelle avec la Mauritanie. Ses principaux défluent au niveau de la région sont le Diamel et le Diolol. A cela, il faut ajouter de nombreux marigots et mares temporaires et permanents. Les eaux souterraines sont dans l'ensemble abondantes. Elles sont contenues dans les nappes phréatiques à une profondeur variant entre 25 et 100 mètres et les nappes du Maastrichtien dont la profondeur peut atteindre 300 mètres. Les nappes phréatiques sont généralement captées avec des puits tandis que pour les nappes du Maastrichtien, le captage n'est possible que par forage.

Le département de Podor est fortement dépendant du Fleuve Sénégal qui le longe sur environ (250 km), ses trois défluent qui totalisent environ 400 kms et plusieurs mares pérennes et temporaires formées par les débordements du fleuve et les pluies. Ces cours d'eau permettent la pratique de la pêche continentale, les cultures de décrue et d'irrigation, l'abreuvement du bétail, la construction d'unités de potabilisation, la boisson, la cuisson, la vaisselle, le linge, etc.

Les eaux de surfaces, en particulier le fleuve et ses défluent subissent une forte pression par l'agriculture irriguée et usages divers en expansion d'une part, et d'autre part la pollution des eaux avec l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides. Les affluents de la partie amont du fleuve Sénégal subissent une pollution chimique alarmante due au mercure et au cyanure, mise en évidence par des études comme celle de l'OMVS (2023).

La pression exercée sur les ressources ligneuses constitue une cause majeure de perte de biodiversité et une des sources principales d'émission de carbone. La plupart des gonakeraies ont été fortement exploitées pour leurs ressources ligneuses (bois d'énergie et de service). Pour remédier à cette situation, le PMF/FEM appuiera la mise en œuvre de projets sur les énergies renouvelables à travers la promotion de l'utilisation des fours solaires et des foyers améliorés.

L'électrification rurale, basée sur l'énergie solaire et le partenariat, sera prise en compte dans des projets de la phase PO8. La mise en œuvre de projets transversaux combinant conservation de la biodiversité et lutte contre le changement climatique et la dégradation des terres permettront de séquestrer du carbone par le biais du reboisement des sites dégradés. Le partenariat permettra au PMF/FEM de s'engager dans la promotion du biogaz dont la production contribue à la valorisation des déchets.

Caractéristiques socio-économiques

L'économie de la MVFSP repose en grande partie sur des activités liées aux ressources naturelles. Il s'agit de l'agriculture (qui occupe près de 90% de la population), l'élevage, la pêche continentale, l'exploitation minière des phosphates et la chasse (touchée par la diminution des effectifs d'espèces). L'agriculture irriguée est une cause de salinisation de terres par une remontée de sel (par capillarité) mais contribue à la pollution des eaux et des sols. D'où la nécessité de mettre en œuvre, dans le cadre de la PO8, des projets agro-écologiques innovant à faibles intrants chimiques et à forte capacité de reconstitution de la fertilité des sols et du parc agroforestier pour le renforcement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques. Les projets de la PO8 renforceront les capacités des communautés dans l'irrigation à partir des ressources hydriques du fleuve Sénégal, de ses affluents et défluent.



La situation économique et sociale établie par l'ANSD en 2019 indique que le département de Podor a un Produit Territorial Brut (PTB) de 108,7 milliards de FCFA, soit 1,3 % du PIB national, avec une économie dominée par le secteur primaire (47 % du PTB et 50 % des emplois). Les transferts des émigrés représentent 10 % du PTB², tandis que les services publics comptent pour 8 % du PTB et 9 % des emplois. Podor manque d'unités modernes de production.

L'agriculture, qui occupe 25 % de la population, utilise l'irrigation, la décrue et la pluviale. L'ANSD 2019 révèle que l'agriculture irriguée couvrait 19 682 ha, principalement pour le riz, tandis que la culture de décrue et de sous-pluie s'étendait sur 3 783 ha. Ce secteur a généré 23,3 milliards de FCFA et créé 11 997 emplois. Les principales contraintes sont la gestion foncière traditionnelle, le manque de financement et les difficultés de commercialisation. Les solutions incluent une meilleure gestion foncière, la formation des producteurs et l'accès aux financements.

L'élevage, pratiqué par 25 % de la population, est principalement extensif dans le Diéri et semi-intensif dans le Walo. Il a généré 27,1 milliards de FCFA (ANSD 2019). Les défis incluent la productivité du cheptel, la gestion des ressources et l'infrastructure de soutien. Les solutions proposées sont la promotion de la culture fourragère, l'amélioration des infrastructures vétérinaires et l'accès au financement. L'élevage est une activité majeure dans la région de Matam³, malgré de nombreuses contraintes climatiques, alimentaires, sanitaires, génétiques, commerciales et sociopolitiques, ainsi que le déficit de personnel technique et d'infrastructures. En 2021, le cheptel a augmenté de 7,72 % par rapport à 2020, atteignant 1 399 434 têtes. La volaille familiale a également augmenté de 9,02 % avec 101 600 unités.

La pêche continentale a décliné à cause des barrages et des aménagements hydro-agricoles, générant 352 millions de FCFA et 450 emplois (ANSD 2019). Les contraintes comprennent le manque d'appui et la destruction des habitats de reproduction des poissons. Les solutions incluent la création d'aires protégées, la promotion de la pisciculture et l'accès au financement.

c) Initiatives stratégiques de l'OP8 dans les paysages terrestres et marins

Le PMF/FEM Sénégal, pendant la PO8, mettra l'accent sur les initiatives stratégiques suivantes :

- Agriculture et pêche durables pour la sécurité alimentaire ; (1)
- Co-avantages de l'accès à l'énergie à faible émission de carbone ; (2)
- Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées ; (3)
- Améliorer l'inclusion sociale (femmes, jeunes des zones frontalières) ;
- Initiative mondiale de soutien aux APAC
- Gestion des connaissances
- Gestion, suivi et évaluation des résultats

Éléments clés de la stratégie du PMF

La mise en œuvre de l'OP8 reposera sur :

- La concentration de 70% des projets PMF dans la zone prioritaire d'intervention sélectionnée objectivement ;
- Le couplage, dans chaque projet, d'activités de protection de l'environnement et celles qui sont

²Source des données relatives au département de Podor : Plan Départemental de Développement de Podor

³Sources des données relatives à la région de Matam : Situation Economique et Sociale de la région de Matam
Décembre 2023



génératrices de revenus (moyens d'existence durable) afin de prendre en compte le problème de durabilité des résultats et de certaines activités tout en prenant en charge les besoins des bénéficiaires ;

- l'approche programme et le partenariat (effet synergie) renforcé avec les parties prenantes : gouvernement, sociétés du secteur privé, grands projets FEM (Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des eaux du Delta du fleuve Sénégal, Agence Nationale des Eco Villages, Agence Sénégalaise de la Reforestation, de la Grande Muraille verte, PFNAC, PADEN), projets de la Banque Mondiale, Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD), Coopération Japonaise, Union Européenne, Ambassades (Pays Bas, France) ;
- La gestion participative du cycle de projet qui favorise la pérennisation des résultats et de certaines activités ;
- La consolidation des projets PMF achevés et évalués ;
- La mise en réseau des projets du PMF/FEM dans chacune des zones prioritaires et d'une fédération de ces réseaux.

d) Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

La mise en œuvre des projets pendant la PO8 sera marquée par l'importance accordée à la moyenne vallée du fleuve Sénégal qui est le site paysage prioritaire. Cependant, des projets importants transversaux seront financés pour être mis en œuvre hors de cette région prioritaire, dans les autres régions du Sénégal. Ce seront des projets à domaines focaux multiples, comme c'est le cas de projets de lutte contre l'érosion hydrique (dégradation des terres) par de petits ouvrages, renforcés par le reboisement avec des espèces locales (biodiversité) ; l'atténuation des coupes pour le bois d'énergie peut être obtenue par l'introduction de fours solaires (changements climatiques). Ces types de projets cibleront la périphérie des aires protégées situées dans les autres régions du Sénégal.

Avec l'Initiative d'Appui Mondial (GSI) aux APAC, l'accent sera mis sur la capitalisation des résultats du projet de *Kawawana*, de l'expérience de l'association KABEKA dans l'accompagnement des APAC des régions de Ziguinchor et des résultats des projets APAC de la PO7. A ce titre, la reconnaissance d'une dizaine de nouvelles APAC à travers le pays sera soutenue et un partenariat sera développé avec d'autres programmes PMF/FEM de la sous-région (Guinée Bissau ; Guinée Conakry, Gambie). Le processus de mise en place du réseau national des APAC sera renforcé et finalisé pour faciliter l'inscription des APAC au consortium mondial APAC. Pendant la PO8 le PMF renforcera la synergie entre ses sous-programmes agroécologie et APAC. L'expérience dans la mise en synergie entre des projets agroécologiques et les APAC en Casamance sera renforcée dans la PO8.

Le PMF/FEM développera une synergie des interventions à travers la mise en place d'une plateforme de dialogue réunissant régulièrement les différentes parties prenantes des projets et des programmes intervenant dans différents sites. Le Centre de la Promotion pour le Développement Territorial (CPDT) et les Directions Régionales de l'Environnement et des Établissements Classés (DREEC) seront des partenaires privilégiés dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets PMF/FEM.

Le PMF/FEM a pris l'option de réduire les risques de divisions sociales en facilitant l'inclusion. Il privilégie la cohésion sociale dans les terroirs où il intervient. Il appuie les OCB représentatives de l'ensemble de leurs communautés villageoises respectives comme les fédérations et les Comités Inter Villageois de Développement (CIVD).



4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé

Le PMF/FEM va faciliter le partenariat entre les ONG nationales et internationales et les services techniques déconcentrés de l'Etat, particulièrement le CPDT. Le PMF/FEM encouragera ce partenariat en mettant à la disposition des ONG ses bonnes pratiques et expériences capitalisées et pour la plupart bien maîtrisées par les agents de développement local. Dans le cadre de la PO8, le PMF/FEM contribuera au renforcement des cadres de dialogue existant entre les OSC et les structures étatiques. Ce dialogue OSC-gouvernement-secteur privé sera renforcé dans la PO8 par le biais du partenariat entre les sociétés privées, les communautés locales, le PMF/FEM et les OSC.

Pendant la PO8, le PMF/FEM tirera partie des partenariats avec les services techniques de l'Etat pour faire remonter au niveau de la hiérarchie les connaissances acquises ainsi que pour diffuser les bonnes pratiques en matière de gestion communautaire des terres, de lutte contre les changements climatiques, conservation de la biodiversité et d'inclusion sociale. Ces informations pourraient être capitalisées dans les lignes d'action des différents documents de stratégie. Pour l'atteinte de certains objectifs de la SPANB par exemple, le PMF/FEM pourrait, du fait de sa position stratégique, impulser des collaborations entre services techniques et OCB en vue d'accroître les impacts. De même, la dynamique enclenchée avec la création d'un réseau national d'APAC permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs de la CDB. La contribution de ce réseau pourrait passer par :

- La fourniture d'informations pertinentes sur les réalisations des communautés périphériques des APAC ;
- Le renforcement des capacités de parties prenantes ;
- La mobilisation de ressources financières et humaines ;
- L'influence des politiques à travers la sensibilisation des décideurs.

4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le PMF/FEM, dans sa stratégie d'intervention, accorde une place importante aux questions de genre et en particulier aux organisations communautaires des femmes notamment à travers des activités de conservation et celles génératrices de revenus respectueuses de l'environnement. Dans la région de Kédougou, les communautés se sont regroupées au sein d'Organisations Communautaires de Base (GIE, GPF, Associations) offrant ainsi d'importantes possibilités d'exécution de projets durant la PO8. Le PMF/FEM dans la PO8 encouragera la mise en œuvre de projets environnementaux portés par des jeunes, des femmes et impliquant les personnes handicapées. Le PMF/FEM maintiendra le Fonds d'Appui à l'Environnement et au Développement (FAED). Le PMF/FEM accorde une place très importante à l'éducation environnementale des jeunes particulièrement dans les écoles primaires et d'autres structures de formation ; il encouragera les projets à développer, en collaboration avec les établissements scolaires des campagnes de sensibilisation et des activités de protection de l'environnement.

4.4 Gestion des connaissances

Au cours de la mise en œuvre des projets, des informations de différentes natures sont produites et de nombreuses expériences acquises par les bénéficiaires. La gestion de ces connaissances doit obligatoirement figurer dans le canevas détaillé de présentation des projets pour qu'elle bénéficie d'une ligne budgétaire au niveau de chaque projet. Les connaissances générées seront stockées ou enregistrées sur des supports comme les rapports, les photos, les films (reportage), les dépliants et les articles. La production de connaissances s'appuiera sur des activités comme la formation des bénéficiaires et des membres des réseaux et la documentation des missions de suivi et d'évaluation. Le PMF/FEM veillera aux droits de propriété intellectuelle de ses réalisations et de ses résultats conformément aux mémorandums d'accord



établis dans le cadre des projets. Les réseaux des projets PMF (ROPEM, RACIDD, Sud/Est Environnement, Centre/Ouest Environnement) faciliteront la collaboration entre les nouveaux et les anciens bénéficiaires de financement. Les anciens bénéficiaires mettront leurs expériences et bonnes pratiques à la disposition des nouveaux projets PMF.

5. PLAN DE COMMUNICATION

Durant l'OP8, le PMF/FEM aura pour objectifs de communication de promouvoir une meilleure compréhension des questions liées à l'environnement mondial et au développement durable, de promouvoir le partenariat et le plaidoyer, de sensibiliser les acteurs et mobiliser des ressources et des actions. Le PMF/FEM utilisera tous les supports et moyens de communication pour une bonne transmission des connaissances acquises pendant la PO8. Ces supports de diffusion concernent le site web du PMF/FEM, les réseaux sociaux, la presse écrite et audiovisuelle. Les connaissances produites doivent aussi être partagées avec les différents partenaires (Etat, société civile, secteur privé et autres partenaires). L'organisation de journées portes ouvertes au niveau du PMF/FEM, d'ateliers et de foires d'échanges notamment pendant les journées mondiales dédiées (environnement, biodiversité, arbre, eau, désertification, etc.) sont aussi des moyens de diffusion des connaissances qui seront utilisés pendant la PO8. Le partenariat avec des institutions de développement comme la SAED, de formation et de recherche (les universités et autres structures) sera renforcé.

Pour la visibilité des projets, la couverture médiatique et d'autres supports de communication comme les pancartes, les banderoles, les autocollants, les Teeshirts et les logos du FEM seront utilisés à l'occasion des grands rassemblements liés à l'exécution des projets ou à d'autres événements importants comme les journées mondiales (environnement, agroforesterie, biodiversité...). Le PMF/FEM s'appuiera sur les visites d'échange pour la sensibilisation, le transfert d'expérience et la démultiplication des résultats. Ces visites seront complétées par une capitalisation sur supports papier et numériques. Le PMF/FEM s'appuiera sur les supports numériques pour contribuer au développement d'un réseau d'échanges de protection de l'environnement mondial.

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT

La mobilisation de ressources additionnelles sous la PO8 se fera sous forme de cofinancements. Ces derniers sont de plusieurs ordres et impliquent une diversité d'acteurs. Il s'y ajoute le rôle que le PMF/FEM va jouer pour renforcer les capacités des communautés en matière de recherche de financements.

a) Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu

Le PMF/FEM privilégie, dans son approche, le partenariat dans la rédaction, la mise en œuvre et le cofinancement des projets. En plus des ressources financières provenant des fonds CORE et STAR, la mobilisation de fonds additionnels s'avère indispensable pour permettre au PMF/FEM d'atteindre les objectifs de la PO8. Même si le cofinancement n'est pas une condition pour l'approbation des projets durant cette PO8, il demeure important d'encourager le cofinancement dans la mesure où il permet de contribuer à mieux garantir la participation, l'appropriation et la durabilité des projets.

Le cofinancement permet aussi de prendre en charge des composantes d'un projet qui ne sont pas du domaine de financement du PMF/FEM et renforce les capacités des ONG dans l'établissement de partenariat et la mobilisation de fonds d'origines diverses. Les ONG et les sociétés du secteur privé, dans le cadre d'un partenariat formel avec le PMF/FEM, co-financeront des projets surtout dans la périphérie des



Aires Protégées (Réserves, Forêts Classées, Parcs Nationaux...) qui sont parfois des zones d'intervention de certaines sociétés privées. Les communautés locales participeront au cofinancement par le biais d'un apport en nature et en temps de travail qui seront estimés et convertis en dollars US. Le cofinancement, qui peut être en espèces ou en nature, peut provenir d'une contribution de l'ONG locale qui met en œuvre le projet avec les communautés locales, d'un autre partenaire sollicité par l'ONG locale ou bien être apporté par l'organisation communautaire requérante. Le plaidoyer du PMF/FEM auprès de diverses structures étatiques, non gouvernementales et avec les structures privées implantées dans la zone permettra de promouvoir et de renforcer le cofinancement. Le cofinancement ex-post est aussi une stratégie sur laquelle le PMF/FEM pourrait s'appuyer pour permettre à des organisations requérantes de poursuivre des activités déjà démarrées dans d'autres projets dont l'évaluation finale positive permet la continuité en vue de garantir la durabilité des résultats.

Pendant cette PO8, l'expérience de l'initiative RSE dans l'orientation du secteur privé dans la prise en charge financière des questions environnementales sera mise à profit par le PMF/FEM. Grâce à un partenariat formel avec l'initiative RSE, des fonds fiduciaires complémentaires provenant du secteur privé pourrait être mobilisés pour la mise en œuvre de projets.

b) Opportunités de cofinancement

Les principaux partenariats pour la mise en œuvre de l'OP8 seront les collectivités territoriales, au niveau des communes de la région de la moyenne vallée du fleuve Sénégal en priorité, les directions techniques des ministères (ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique, ministère en charge des collectivités territoriales, les agences, les universités et sociétés du secteur privé). Des mécanismes de concertation et de gestion seront mis en place au niveau local afin de faciliter les différents partenariats et la participation des acteurs locaux. Des partenariats financiers et des synergies seront recherchés avec les sociétés du secteur privé en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de plan de gestion environnementale et de programmes. La région de la moyenne vallée du fleuve Sénégal abrite des sociétés privées qui, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs initiatives en RSE, recherchent un partenariat pour cofinancer des activités communautaires de protection de l'environnement.

Au cours de sa phase opérationnelle PO7, le PMF/FEM a beaucoup contribué au renforcement des APAC. L'appui aux APAC sera renforcé pendant la PO8 grâce à l'Initiative Mondiale d'Appui aux APAC (ICCA GSI) lancée en partenariat avec la coopération allemande et qui va apporter un soutien aux aires et territoires conservés par des peuples autochtones et des communautés locales dans différentes zones du Sénégal, avec une priorité pour la région de la moyenne vallée du fleuve Sénégal, la Casamance et les Pays Bassari.

Le PMF/FEM Sénégal qui figure parmi les programmes sélectionnés pour mettre en œuvre cette initiative, va s'appuyer sur les résultats des projets d'appui aux APAC et le consortium national des APAC déjà mis en place au Sénégal. C'est ainsi que des APAC ont été identifiées dans des régions comme Kédougou, Casamance (Mlomp Oussouye, Blisse-Kassa et Kafountine) et Fatick (Sokone).

7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT

L'équipe du PMF, y compris le CNP et les groupes consultatifs techniques (GCT), peut être mise à profit pour aider les communautés et les OSC à élaborer des propositions afin d'accéder à d'autres donateurs et facilités de financement. Même si les fonds ne vont pas directement au PMF/FEM, cette activité peut être considérée comme faisant partie de la mobilisation des ressources, car les parties prenantes au PMF bénéficient d'un flux accru de ressources grâce à son soutien.

Le PMF/FEM va s'appuyer sur les résultats des phases opérationnelles antérieures pour développer d'importants services autres que l'octroi de subventions. A cet effet, il va faciliter le partenariat entre les ONG nationales et internationales et les services techniques déconcentrés de l'Etat particulièrement le CPDT. La coordination du PMF, le CNP et les groupes consultatifs techniques (GCT), aideront les communautés et les OSC à élaborer des propositions afin d'accéder à d'autres donateurs et facilités de financement. Le PMF renforcera sa collaboration avec les agents des Services Techniques de l'Etat et ceux des OSC pour mieux appuyer les communautés dans l'élaboration des projets à soumettre. Cet apprentissage par l'action permettra aux partenaires du PMF/FEM de mobiliser des ressources avec d'autres bailleurs. Des agents de CPDT et d'ONG ont eu à rédiger des projets qui ont été financés par le PMF pour les communautés. Pendant la PO8, le PMF/FEM renforcera le partenariat avec le Service des Eaux et Forêts, des Parcs Nationaux et celui des Aires Marines Communautaires Protégées. La forte implication et la participation effective des services techniques et administratifs de l'Etat dans la conception et la mise en œuvre des projets PMF/FEM leur permettront de s'approprier de toutes les innovations et bonnes pratiques qui serviront à alimenter les documents de politique et de stratégie relatifs à l'environnement et au Développement. Les connaissances et expériences acquises serviront à améliorer les documents de planification à l'échelle locale et régionale.

L'approche du PMF/COMPACT, sa méthode de suivi des projets et le mécanisme de durabilité mis au point et amélioré par ce programme sont des exemples qui, bien valorisés par les services de l'Etat, peuvent significativement améliorer les résultats de la mise en œuvre des politiques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles. La Direction des Financements Verts et des Partenariats (basée au Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique) s'est inspirée de l'approche et de la démarche du PMF/FEM dans la mise en œuvre de ses projets. L'Office du Lac de Guieret le Service Forestier de la Région de Saint-Louis se sont aussi inspirés des résultats de COMPACT dans le déroulement de leurs activités dans la Réserve de Faune de *Ndiaël*. Dans le Parc National de la Langue de Barbarie, la DPN a renforcé la protection de l'îlot de reproduction des oiseaux en s'inspirant de la démarche de COMPACT pour collaborer avec les GIE des femmes et des éco-gardes.

8. PLAN DE GESTION DES RISQUES

Le tableau ci-dessous présente les risques, ainsi que les mesures d'atténuation pertinentes.

Le PMF/FEM a pris l'option de réduire les risques de divisions sociales en facilitant l'inclusion. Le PMF/FEM privilégie la cohésion sociale dans les terroirs où il intervient. Cependant, malgré cette approche communautaire, certains risques ont été identifiés pour la mise en œuvre de la PO8 (Tableau 6).

Tableau 3. Description des risques identifiés dans l'OP8

Risques identifiés	Degré de risque (faible, moyen, élevé)	Probabilité du risque (faible, moyen, élevé)	Mesure d'atténuation des risques prévus
Risque lié à la gestion des Projets	Moyen	Moyen	Avant le démarrage de chaque projet, bien informer les bénéficiaires des conditions et des règles de gestion de mise en œuvre
Risque lié au retard dans les délais d'exécution des projets	Faible, moyen	Faible, moyen	Veiller au respect du calendrier des virements et des missions de suivi. Priorisation des activités avant le démarrage du projet

Risque lié à une faible participation	Faible	Faible	Mission d'identification du projet par le CNP. Veiller au respect et à l'application des décisions prises par les missions de suivi.
Risque lié aux événements extrêmes et catastrophes naturelles	Faible	Faible	Bien identifier les composantes des projets les plus sensibles au risque en vue de définir une stratégie et des actions.
Risque lié à la faible capacité de l'organisation requérante	Moyen	Moyen	Privilégier les visites d'échange entre les bénéficiaires à travers les réseaux et la formation. Impliquer les services techniques dans le suivi des activités.
Risque de détournement des objectifs du projet	Faible	Faible	Bien informer les bénéficiaires sur les conditions de mise en œuvre et assurer le suivi normal des projets.
Risque de récupération politique des projets	Moyen	Moyen	Veiller au bon déroulement des cérémonies de lancement des projets durant lesquelles toutes les composantes sont exposées de manière transparente à la population.
Sécheresse	Faible	Moyen	Prise en compte des risques climatiques pendant la conception des projets afin d'intégrer les éléments qui contribueront à la résilience aux aléas.
Faible participation des sociétés privées dans le cofinancement des projets.	Moyen	Faible	Participation à la cérémonie de lancement des projets et aux activités de l'initiative RSE pour les pousser à s'impliquer davantage dans le co-financement

Un suivi des risques doit être assuré au cours de la mise en œuvre de la PO8 afin de prendre des mesures appropriées pour l'élimination de ces risques ou leur évitement. L'évaluation des risques sera réalisée lors des missions de suivi. Pour chaque projet, les rapports d'évaluation à mi-parcours et en fin de projet permettront d'analyser leur pertinence et les mesures d'évitement ou correctives à mettre en œuvre.

9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Pendant la PO8, le suivi et l'évaluation seront faits à différents niveaux (projets, programmes et système de rapportage). Au niveau des projets, le suivi commencera dès le démarrage des activités du projet. Il sera facilité par l'identification du projet par le Comité National de Pilotage (CNP) qui, avant l'approbation, procède à la vérification de la pertinence des indicateurs et discute sur la situation de référence et du plan de suivi avec les communautés locales. Au démarrage du projet, un suivi est effectué tous les trois mois par le CNP et la Coordination Nationale (CN). La mission s'appuie sur le mémorandum d'accord, le calendrier d'exécution des activités et les indicateurs. Les informations sont collectées par le biais de l'observation, les ateliers villageois, les focus group et les illustrations photographiques. Les missions de suivi permettront de formuler des recommandations en vue de corriger les insuffisances notées dans l'exécution des activités du projet.

L'évaluation est faite à deux niveaux : à mi-parcours et à la fin du projet. L'évaluation à mi-parcours est effectuée par les bénéficiaires (autoévaluation) sur la base des indicateurs, du calendrier et du mode d'exécution des activités. Elle porte également sur les modalités d'utilisation des ressources financières du projet et donnera un aperçu sur les risques identifiés. L'évaluation finale est réalisée par une personne indépendante du projet (évaluation externe). Elle s'appuie sur le document de projet, le mémorandum d'accord, les rapports d'activités et financiers et les informations sur la situation de référence.

9.1 Approches de suivi au niveau des projets et du pays

Au niveau du programme, les rapports des missions de terrain, les rapports d'évaluation à mi-parcours et d'évaluation finale permettront de suivre la contribution des projets dans l'atteinte des objectifs de la stratégie de la PO8. Une fiche d'évaluation est utilisée pour synthétiser les informations sur la base de rubriques suivantes : résultats escomptés, impacts, effets et produits, situations cibles, état d'exécution, cumul des résultats et justification des écarts notés.

Le système de rapportage concerne les rapports d'activités trimestriels, les rapports financiers trimestriels, les rapports d'évaluation à mi-parcours, le rapport de fin de projet et le rapport d'évaluation finale. A la fin de la PO8, un rapport final sur le programme sera produit. A la fin de la PO8, le PMF/FEM devra procéder à une évaluation ex-post de projets qui seront choisis sur la base de critères objectifs.

Tableau 4. Plan de S&E au niveau du programme national

Activité de S&E	Objet	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
Élaboration de la stratégie nationale du programme (SNP)	Cadre d'action comprenant l'identification des projets communautaires.	CN, CNP, parties prenantes nationales, bénéficiaires	Une subvention de planification du PMF pour l'embauche d'experts-conseils peut être utilisée pour mettre à jour le plan PO8 de la SNP.	Au début du PO8
Dans le cadre des réunions du CNP, examen continu des résultats et de l'analyse des projets. Cela comprend un examen annuel de la SNP.	Évaluer l'efficacité des projets, du portefeuille de pays, de l'apprentissage et de la gestion adaptative.	CN, CNP, Bureau de pays du PNUD. Les délibérations finales ont été partagées/analysées avec les collègues du CPMT.	Temps du personnel, budget de fonctionnement du pays	Au moins un examen annuel ⁴ pour s'assurer que la SNP PO8 est sur la bonne voie pour atteindre ses résultats et apporter des modifications opportunes et fondées sur des données probantes à la SNP, au besoin.
Enquête du Rapport annuel de suivi	Permettre un reporting efficace au CPMT et au FEM. Il sert d'outil principal pour enregistrer et présenter analytiquement les résultats aux donateurs.	CN/AP en étroite collaboration avec le CNP. Le CPMT fournit un appui technique d'orientation et reçoit la soumission finale des pays pour des actions supplémentaires.	Temps du personnel	Une fois par an en juin-juillet

⁴ Il est recommandé que l'examen annuel de la SNP se fasse près des présentations relatives à la AMR pour que les deux processus puissent profiter l'un de l'autre (le calendrier suggéré est de mai à juillet).

Activité de S&E	Objet	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
Revue du portefeuille de pays	Saisie des résultats méthodologiques du portefeuille à un moment donné pour noter les changements au niveau de l'impact ainsi qu'une adoption plus large. L'objectif est d'appuyer la présentation de rapports aux intervenants, l'apprentissage et le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre stratégiques de la SNP.	CN, CNP	La subvention de planification du PMF pour engager des consultants peut être utilisée pour entreprendre l'examen de l'impact des cycles opérationnels précédents et utiliser les leçons pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SNP de la PO8. On peut s'attendre à un soutien technique mondial en matière de S&E.	Une fois par phase opérationnelle
Base de données SGP	Garantir l'enregistrement de tous les apports du projet et du programme de pays dans la base de données du PMF.	CNP, PAs,	Temps du personnel	Tout au long de la phase opérationnelle. Assurer l'assurance de la qualité et l'achèvement des données avant le cycle annuel de surveillance (de mai à juin de chaque année).
Audit	Veiller au respect des règles et normes de mise en œuvre et de gestion du projet.	UNOPS / Sous-traitant externe. CN/ AP pour fournir le soutien nécessaire.	Budget de fonctionnement global.	Selon la programmation par l'UNOPS

9.2 Cadre de résultats de la SNP

Tableau 5 : Cadre de résultats de la Stratégie nationale du programme de l'OP8 du PMF

<p>Alignement sur les ODD</p> <p>Les projets seront alignés sur le Plan stratégique 2022-2025 du PNUD visant à éradiquer la pauvreté, soutenir les pays dans la réalisation (ODD) et favoriser l'application de l'Accord de Paris. Durant OP8, le PMF/FEM contribuera à l'atteinte des 17 ODD en général, mais spécifiquement : l'élimination de la faim et la promotion de l'agriculture durable (ODD2), l'autonomisation des femmes (ODD 5), l'accès à l'énergie propre (ODD7), la réduction des inégalités (ODD10), la production, la consommation responsable (ODD12), le changement climatique (ODD13), la vie aquatique (ODD 14), la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres (ODD15) et les partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD17).</p>

Synergie avec le descriptif de programme de pays (DPP) du PNUD :

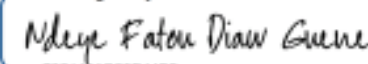
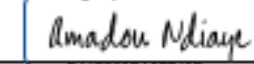
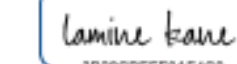
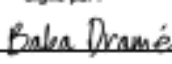




Le Plan stratégique 2022-2025 PNUD est structuré autour de 3 axes : Transformation structurelle, Ne laisser personne de côté (inclusion) et le Renforcement de la résilience. Il prévoit 6 solutions distinctives qui contribueront significativement à l'atteinte des ODD. En soutenant les initiatives communautaires locales, le PMF/FEM sera en synergie avec le PNUD à travers 5 parmi les 6 solutions distinctives du Plan stratégique, à savoir Pauvreté et inégalités, Résilience, Environnement, Energie et Égalité des genres. Le PMF/FEM Sénégal a retenu comme site prioritaire, la zone frontalière Nord du Sénégal où le PNUD accompagne les communautés locales pour améliorer leurs conditions socio-économiques. Ainsi le PMF/FEM va particulièrement s'aligner sur le cadre des résultats du PNUD dans le domaine de l'Environnement et Changement Climatique, en contribuant au résultat Renforcement de la résilience des communautés aux impacts du Changement climatique et leur contribution à la protection des écosystèmes. Durant OP8, les projets du PMF/FEM vont contribuer aux produits 3.2 (Les ministères en charge de l'environnement et de l'énergie ont renforcé leur capacité à promouvoir et à faciliter l'accès aux techniques et technologies en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de gestion des déchets) et 3.3 (Le ministère de l'Environnement a renforcé ses capacités techniques en matière de conservation des écosystèmes et de la biodiversité au profit des communautés).

Objectif du programme de l'OP8 du PMF : Promouvoir et soutenir la participation des OSC/OCB locales dans des approches des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur donnant accès à la connaissance et à l'information, en leur donnant les moyens d'apprendre par la pratique, en développant leurs compétences, et en leur fournissant une assistance technique et des subventions pour des interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial.

Initiatives stratégiques de la SNP de l'OP8 du PMF	Indicateurs et objectifs de la SNP de l'OP8	Moyens de vérification
<p><u>Initiative stratégique 1</u> Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire</p>	<p>100 hectares de paysages faisant l'objet d'une gestion durable des terres dans les systèmes de production (indicateur fondamental 4.3 du FEM)</p> <p>80 hectares de terres agricoles dégradées restaurées (hectares) (indicateur fondamental 3.1 du FEM)</p> <p>10 partenariats pour des pratiques de production alimentaire durable (telles que la diversification et l'intensification durable) et la gestion de la chaîne d'approvisionnement (en particulier les PME)</p> <p>20000 petits exploitants agricoles soutenus en vue d'atteindre les objectifs nationaux de neutralité en matière de la dégradation des terres (NDT)</p>	<p>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux)</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF</p> <p>Examen du programme national</p> <p>Indicateurs de résilience socio-écologique pour les paysages de production (SEPLs) Indicateurs de résilience</p>
<p><u>Initiative stratégique 2</u> Co-avantages de l'accès aux sources d'énergie à faible émission de carbone</p>	<p>Typologies de solutions d'accès à l'énergie adaptées aux besoins locaux et axées sur les communautés (fours et éclairage solaires), avec des démonstrations réussies ou une mise à l'échelle et une réplification à grande échelle.</p> <p>Solutions d'accès à l'énergie adaptées aux besoins locaux et axées sur les communautés, avec des démonstrations réussies de mise à l'échelle et de réplification.</p> <p>500 ménages ayant accès à l'énergie, avec des co-avantages estimés et appréciés</p>	<p>Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux)</p> <p>Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF</p> <p>Examen de la stratégie du programme national (Rapport CNP)</p>

	15000 hectares de forêts et de terres non forestières avec la restauration et l'amélioration des stocks de carbone.	
<u>Initiative stratégique 3</u> Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées	100000 hectares d'aires marines protégées, hors zone prioritaire, bénéficiant d'une efficacité de gestion améliorée (indicateur fondamental 2.2 du FEM). 04 espèces menacées (Elan, Chimpanzé, Lamantin, tortue) font l'objet d'une protection et d'une surveillance renforcées (indicateurs fondamentaux 3 et 5 du FEM)	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Variables de comparaison de l'évaluation de référence (utilisation de modèles conceptuels et de données des partenaires, le cas échéant) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF
<u>Initiative stratégique 4</u> Renforcement de l'inclusion sociale	20000 bénéficiaires directs ventilés par sexe en tant que co-avantage de l'investissement du FEM (indicateur de base 11 du FEM) 30 projets du PMF dirigés par des femmes et/ou des mécanismes concrets d'intégration visant à accroître la participation des femmes. 15 projets du PMF qui ont ciblé l'appui aux peuples autochtones en termes de programmation et de gestion au niveau des pays. 3 projets du PMF qui démontrent des modèles appropriés d'engagement des jeunes 1 projet du PMF qui illustre des modèles d'engagement des personnes handicapées.	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
<u>Initiative stratégique 5</u> Initiative mondiale de soutien aux APAC	10 Projets de soutien aux APAC 2 projets de renforcement des capacités sur les outils de planification et de gestion des APAC	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF
<u>Initiative stratégique 6</u> Gestion des connaissances	1 projet d'échange Sud-Sud aux niveaux mondial et régional pour transférer des connaissances, reproduire des technologies, des outils et des approches sur les questions environnementales mondiales.	Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF
<u>Initiative stratégique 7</u> Gestion, suivi et évaluation des résultats.	3 projets administrant des modalités de gestion des résultats dans la conception et l'exécution des programmes et la prise de décisions globales au moyen de mécanismes participatifs. Fréquence de la mise à jour de la base de données du PMF pour une collecte, une gestion et une analyse efficaces des données à l'appui de l'amélioration de l'exécution des programmes et de l'apprentissage.	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national

10. Approbation du comité national de pilotage

Les membres du CNP participant à l'élaboration, l'examen et à l'approbation de la SNP de l'OP8	Signatures
Ndeye Fatou Diaw GUENE	<small>DocuSigned by:</small>  <small>705111A850E447C...</small>
Amadou NDIAYE	<small>Signé par :</small>  <small>1A850E447C...</small>
Lamine KANE	<small>Signé par :</small>  <small>3B2B9DEFF3AF409...</small>
Baba DRAME	<small>Signé par :</small>  <small>2AB3D6CB53A54A5...</small>
Fatoumata Bintou CAMARA	<small>Signé par :</small>  <small>349527295C094EF...</small>
Fatimata NIANG	<small>Signé par :</small>  <small>7A2311D1891E4A8...</small>
Mamadou Lamine DIAGNE	<small>Paraphe</small> 
Sidiky Diombana DIOP	<small>Signé par :</small>  <small>5BAE47598CB4ED</small>
Rokhaya SY	

ANNEXES (facultatif)

Annexe : Processus d'évaluation de référence du paysage

Le processus ayant conduit au choix du site prioritaire pour PO8 a été marqué par les étapes et la prise en compte des éléments suivants:

- ✓ Aptitude de la zone à la mise en œuvre des initiatives stratégiques du PO8 ;
- ✓ Priorité nationale par rapport aux domaines focaux du PMF/FEM ;
- ✓ Priorité par rapport aux plans nationaux et aux documents de stratégie;
- ✓ Vulnérabilité au Changement Climatique;
- ✓ Faible accès à l'énergie électrique;
- ✓ Menaces sur les écosystèmes et des espèces (points chauds de dégradation des terres et points chauds de déforestation);
- ✓ Zone à indice de pauvreté élevé/faible développement humaine;
- ✓ Potentialités sociales, économiques et environnementales du site;



- ✓ Infrastructures de base (écoles, forages, postes/centre de santé, routes...);
- ✓ Accessibilité;
- ✓ Disponibilité des Organisations Communautaires de Base (OCB) ;
- ✓ Disponibilité d'institutions partenaires (ONG, Etat, institutions de formation et de recherche, secteur privé);
- ✓ Stabilité sociale (Sécurité foncière et sociale);
- ✓ Consolidation des acquis et des réseaux des phases opérationnelles précédentes;
- ✓ Offre d'opportunités d'un impact plus profond et d'une adoption plus large (mise à l'échelle, réplication, influence politique);
- ✓ Intérêt au plan communautaire et niveau d'organisation ;
- ✓ Présence ou possibilité de collaborer avec d'autres efforts à grande échelle de cofinancement et d'initiatives conjointes (par exemple, projets du FEM et du PNUD, donateurs multilatéraux/bilatéraux, secteur privé, fondation).

Le recueil des informations sur les étapes et les éléments ci-dessus a été fait à partir de la documentation et des expériences de terrain des membres de l'équipe de rédaction. Des consultations ont été menées pour recueillir les avis des membres du Comité National de Pilotage (CNP) sur l'option à prendre entre un changement de paysage prioritaire ou un maintien du même site (Zone du Niokolo Koba). La majorité des membres du CNP a opté pour une mise à jour de la stratégie avec changement de paysage prioritaire. Ces membres ont insisté sur l'importance de changer de site prioritaire pour élargir le champ d'intervention de PMF et en faire bénéficier d'autres régions surtout celles dont les écosystèmes naturels sont plus dégradés comme dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Le PNUD a choisi de cibler les communautés des zones frontalières comme les régions méridionales du Sénégal et des sites de la moyenne vallée du fleuve Sénégal. La moyenne vallée du fleuve Sénégal a été choisi pour être le paysage sélectionné.